



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT - RÉGION DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2020.02.02/759

**Création d'une filiale de la SEM Guadeloupe ENR :  
la SAS « Guadeloupe Solaire Mobilité et Stockage »  
afin de porter le développement des projets  
d'énergie renouvelable spécifiques**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2<sup>ème</sup> séance de l'année 2020

Vendredi 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 21 février, le Conseil communautaire régulièrement convoqué à 09 heures 00 en séance ordinaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, le Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 février 2020.

Présents : 27		
<u>Président</u>		
M. Éric	JALTON	
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renéc-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Marysc	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1

Vice-présidente :

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Représentée par Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés non représentés : 10

Vice-présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Georges BRÉDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Mme Maguy CÉLIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Conseiller communautaire – Membre du Bureau :

M. Justin DESSOUT

Autres conseillers communautaires :

Mme Lise Claude AZÈDE  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE  
M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12

Vice-présidents :

M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers communautaires – Membres du Bureau :

M. Fabert MICHÉLY  
M. Max CÉLIGNY

Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY  
M. Chazy CIRANY  
M. Harry DURIMEL  
M. Jocelyn LÉRÉMON  
M. Maurice LORQUIN  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

*Madame Marie-Camille MOUNIEN* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment son article L1524-5 ;
- VU les dispositions du code de commerce ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.10/341 du Conseil communautaire du 3 novembre 2016 portant prise de participation de CAP Excellence au capital de la Société d'Economie Mixte locale Guadeloupe ENR créée par le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.02.01/388 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017 portant modification de la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil d'Administration de la SEM Guadeloupe ENR SEML ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;
- VU la délibération n°2019.06.05/673 du Conseil communautaire du 28 juin 2019 portant modification de la désignation du représentant du Président de CAP Excellence au sein de l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Guadeloupe ENR créée par le Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) ;
- VU la délibération n°2019.12.10/729 du Conseil communautaire du 21 décembre 2019 portant prise de participation de la SEM Guadeloupe ENR au capital de la SAS Guadeloupe Méthanisation en vue du développement et de la réalisation d'un méthaniseur agricole ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Pour l'autorité compétente par délégation  
71-200018653-20200221-20200202759-DE



**ARTICLE 1-** Approuver la création par la SEML Guadeloupe ENR, de la société SAS Guadeloupe Solaire Mobilité et Stockage, dont le capital social sera de 1000€ détenu à 100% par la SEML.

**ARTICLE 2-** D'autoriser ses représentants au conseil d'administration de la SEM Guadeloupe ENR à voter en faveur de ce projet.

**ARTICLE 3-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président de la SEM Guadeloupe ENR, aux représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein de la SEM Guadeloupe ENR ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président



Éric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Président de la SEM Guadeloupe ENR, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise aux représentants de CAP Excellence au sein de la SEM Guadeloupe ENR, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 MARS 2020

